



Rapport relatif à l'accompagnement des personnes de plus de 20 ans relevant de l'amendement Creton maintenues dans les IME de Loire-Atlantique pour avis de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

1. Préambule

Les établissements médico-sociaux de Loire-Atlantique (IME, IEM, IES) sont aujourd’hui confrontés à une difficulté majeure : leur mission première d’accompagner des enfants et adolescents en situation de handicap est fortement fragilisée. Cette situation résulte du maintien de jeunes adultes de plus de 20 ans au sein de structures initialement dédiées aux enfants et adolescents, faute de solutions suffisante et/ou adaptées dans le secteur adulte.

Si le dispositif dérogatoire prévu par l'amendement Creton visait à l'origine à éviter des ruptures de parcours, il génère désormais des effets de saturation compromettant la capacité de ces structures à accueillir les enfants en situation de handicap pour qui elles sont destinées.

Face à cette situation, les organismes gestionnaires d'IME de Loire-Atlantique soutenus par la démocratie en santé ont engagé un travail collectif s'appuyant sur un double état des lieux :

- **Quantitatif**, concernant le nombre de jeunes relevant de l'amendement Creton et la pression des listes d'attente à l'entrée des IME ;
- **Qualitatif**, recensant les pratiques et outils d'accompagnement déployés pour ces jeunes adultes.

Ce rapport a été officiellement remis et présenté en Commission Plénière de la CRSA du 11 décembre 2025.

2. Constats

En Loire-Atlantique, sur la période d'avril à septembre 2025, **207 jeunes adultes** de plus de 20 ans sont maintenus en IME au titre de l'amendement Creton répartis dans 22 établissements. Cela représente près de 20% d'adultes accueillis dans ces structures pour enfants et adolescents.

L'âge moyen de ces jeunes adultes est de 22 ans et bénéficient de trois orientations principales : 33 % vers un Foyer de Vie, 31 % vers un ESAT (malgré la disponibilité de places en ESAT sur le département) et 30 % vers un établissement médicalisé.

Pour les organismes gestionnaires, plus de **900 enfants et adolescents sont actuellement en liste d'attente** pour une admission en IME (450 pour la MDPH), alors que la capacité totale des 22 établissements ayant répondu à l'enquête est de **1203 places**¹.

Les sorties de jeunes adultes relevant de l'amendement Creton représentent moins de 50 % des sorties annuelles, ce qui limite le renouvellement des places disponibles **40 % des IME estiment que d'ici cinq ans, plus de 80 % de leur effectif pourrait être constitué d'adultes** relevant de l'amendement Creton, ce qui accentuerait encore la tension sur l'accueil des enfants.

Ces constats révèlent une saturation croissante du secteur enfance, où la présence durable de jeunes adultes empêche l'admission de nouveaux enfants, retardant ainsi la prise en charge précoce et favorisant l'apparition de situations complexes. Dans ce contexte, les organismes gestionnaires

¹ Ces chiffres prennent uniquement en compte les IME agréés pour accompagner jusqu'à 20 ans. Ils ne prennent pas en compte les listes d'attente des IME accompagnant des enfants et adolescents jusqu'à 14 ans.



mettent en œuvre des modalités d'accompagnement différencierées afin d'adapter leur offre aux besoins spécifiques de ces jeunes adultes tout en tentant de continuer l'admission des plus jeunes. Ces initiatives s'inscrivent dans un cadre juridique flou, sans directives claires des autorités de tutelle, exposant les établissements à une insécurité réglementaire, à des risques d'inadaptation, voire de rupture de parcours et génèrent des tensions grandissantes avec les familles qui pourraient se judiciariser.

L'accompagnement d'adultes dans des établissements pour enfants et adolescents présente également des risques identifiés : inadéquation avec les besoins et projets de l'âge adulte et des risques accrus d'événements indésirables graves en raison de la cohabitation entre enfants et adultes.

Pour faire face aux difficultés de transition, la nécessité d'anticiper le passage vers le secteur adulte s'avère indispensable. Parallèlement, certaines places en ESAT situées hors agglomération restent vacantes, probablement en raison du manque de transports adaptés et de solutions d'hébergement à proximité de ces établissements.

Ces constats convergent vers une même nécessité : préserver l'offre d'établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap de Loire-Atlantique et permettre aux jeunes adultes de poursuivre un parcours adapté d'accompagnement.

C'est dans cette perspective que la démocratie en santé formule ses préconisations.

3. Préconisations

3.1. A l'attention des organismes gestionnaires

- ⇒ Renforcer la saisie et la mise à jour régulière de Via Trajectoire pour l'information sur les places disponibles et les listes d'attente.
- ⇒ Renforcer l'anticipation de l'accompagnement des personnes accompagnées et des familles en IME dès 16 ans afin de mieux préparer la transition vers le secteur adulte.
- ⇒ Formaliser une contractualisation spécifique aux plus de 20 ans associée à la notification Creton (DIPC), afin de reconnaître et d'encadrer les prestations et objectifs d'accompagnement différencierés de l'offre à destination des enfants et adolescents.
- ⇒ Mettre en place des dispositifs et modalités d'accompagnement de transition adaptés aux plus de 20 ans.
- ⇒ Organiser un travail de mise en commun et d'harmonisation des outils et pratiques d'accompagnement des plus de 20 ans en IME entre organismes gestionnaires.

3.2. A l'attention des instances publiques et autorités du territoire

- ⇒ S'engager à créer, dans les plus brefs délais, un nombre significatif de places supplémentaires en secteur adulte (établissements et services : SAMSAR, FDV, FAM, MAS, habitats inclusifs) sur le territoire de Loire-Atlantique
- ⇒ Augmenter les financements dédiés à l'accompagnement des adultes en situation de handicap afin de :
 - Soutenir le développement et la pérennisation des dispositifs de transition 16-25 ans
 - Développer les solutions de transport et d'hébergement pour soutenir les admissions des ESAT situés en milieu rural
- ⇒ Renforcer la communication de la MDPH auprès des personnes accompagnées et des familles sur les démarches d'orientation vers le secteur adulte
- ⇒ Renforcer la coordination entre les acteurs (MDPH, organismes gestionnaires, familles) pour anticiper les transitions et éviter les ruptures de parcours.



- ⇒ Consolider les conditions de notification et de renouvellement de l'amendement Creton.
- ⇒ Mettre fin aux reconductions tacites des notifications Creton sans étude systématique de solutions alternatives, en privilégiant l'accès au secteur adulte.

3.3. Plan C : une alternative au renouvellement de l'amendement Creton ?

À défaut d'une admission immédiate dans une structure du secteur adulte (Plan A) et pour replacer le dispositif "Creton" (Plan B) dans sa fonction première qui est celle de garantir la continuité de l'accompagnement dans des situations exceptionnelles :

- ⇒ Reconnaître un "Plan C" sous forme d'un parcours modulaires (PCH aide humaine, accueil séquentiel, accueil temporaire en établissement adulte, accompagnement par une PFRA) coordonnée par un conseiller de parcours, dont les modalités de soutenabilité pour les personnes et les familles seraient reconnues par la CCAPH 44 et la COMEX de la MDPH.

4. Résumé de l'avis

À partir des données qualitatives et quantitatives recueillies en Loire-Atlantique, la CRSA alerte sur la nécessité d'une mobilisation collective et financière en Pays de la Loire, impliquant les autorités de tutelle, les MDPH, les organismes gestionnaires et les représentants des personnes en situation de handicap. Il est crucial de maintenir la mission principale des IME, qui consiste à accompagner les enfants et adolescents en situation de handicap. Il est tout aussi important de garantir des pratiques différencierées pour l'accompagnement des personnes de plus de 20 ans en IME et de pérenniser les solutions alternatives afin d'éviter que les adultes ne restent dans les établissements pour enfants. Enfin, pour que cette mobilisation soit efficace, il est impératif de renforcer l'offre destinée aux adolescents et adultes en Pays de la Loire.